

Commission de certification Formiris - 35, rue Vaugelas 75739 Paris cedex 15	Demande de validation des acquis de l'expérience (VAE) ----- RECEVABILITE
Certification Professionnelle	Formateur d'enseignants, de formateurs et de cadres pédagogiques – Niveau 7 – Enregistrée au RNCP par arrêté du 09 avril 2018 publié au JO du 17 avril 2018

INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS AU CANDIDAT

Acquérir un Titre par la voie de la VAE consiste à fournir au jury un ensemble d'éléments justifiant que votre expérience et vos compétences correspondent bien aux exigences de la certification visée.

Il s'agit donc d'apporter des **preuves** et non pas de passer une « **épreuve** » scolaire.

Deux étapes sont prévues pour l'obtention du Titre par VAE :

- 1^{ère} étape : la commission de certification du Titre examine la recevabilité de votre candidature
- 2^{ème} étape : si votre candidature est jugée recevable, vous constituerez un dossier de validation.

Ce dossier sera examiné par un jury et vous le présenterez lors d'un entretien. L'avis favorable de recevabilité ne constitue pas une validation

Vous accomplissez actuellement l'étape de recevabilité. Vous devez compléter et renvoyer une demande de recevabilité en utilisant le modèle CERFA N°12818* accompagné des pièces demandées et d'une lettre de motivation.

La commission l'examinera, vous informera sur la recevabilité de votre candidature et vous invitera alors à bâtir votre dossier de financement pour les frais d'inscription(obligatoire) et l'accompagnement VAE(optionnel)

A télécharger. http://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12818.do

Pour que votre candidature soit jugée recevable, deux conditions sont requises :

- **Vous pouvez justifier d'activités en correspondance directe avec la certification de « Formateur d'enseignants, de formateurs et de cadres pédagogiques »,**
par exemple des expériences de :
 - o Formateur d'enseignants (Formation initiale de Professeurs des écoles, des collèges, des lycées et Formation continue),
 - o Formateur de chefs d'établissement ou de cadres éducatifs,
 - o Formateur de formateurs d'adultes,
 - o Formateur de travailleurs sociaux (Animateurs sociaux éducatifs, Educateurs...),
 - o Formateur de formateurs en IFSI et de cadres de santé
 - o Chef d'établissement ou Directeur d'organisme de formation ayant ou ayant eu des fonctions de formateur d'enseignants ou de cadres...
- **Votre expérience couvre une durée d'au moins un an**, dans les 10 dernières années, en tant que bénévole, élu, au titre d'un mandat syndical ou du volontariat, salarié, non salarié, **soit 1600 heures** en formation d'enseignants, de formateurs ou de cadres pédagogiques **dont 250 heures en face à face**.

La démarche de VAE n'est pas une simple formalité, quelle que soit la durée et la nature de votre expérience. Elle suppose un engagement de plusieurs mois. L'une des exigences sera d'argumenter, d'analyser votre expérience pour montrer que vous avez cultivé les compétences spécifiques à la certification visée.

La constitution de ce dossier de recevabilité est une pré-analyse de votre expérience au regard du référentiel de compétences. Il est important, lorsque vous remplissez le formulaire, de préciser la nature de vos activités (Rubrique n°2, colonne 8) de façon à montrer qu'elles couvrent l'ensemble des familles du référentiel.

La commission de certification a besoin de connaître ces éléments pour vérifier que votre candidature est éligible et vous permettre ainsi de vous engager dans la démarche en toute sérénité et connaissance de ses exigences.

Procédure :

- Télécharger le livret de recevabilité : CERFA n°12818*02 et la notice explicative qui l'accompagne. *Attention : le formulaire pouvant être renseigné directement dans le fichier, celui-ci ne s'ouvrira pas dans le navigateur mais sera téléchargé sur votre ordinateur (Clic droit, enregistrer le lien sous, choisir le lieu d'enregistrement).*
- Renseigner le livret et lui adjoindre toutes les pièces justificatives nécessaires
- Joindre un CV détaillé et une lettre de motivation

Envoyer le tout au Secrétariat de la Commission de certification :
dimensionsformateur@formiris.org

- ***Gardez un double de ce dossier et des pièces justificatives. Ils pourront vous servir pour la constitution du dossier de validation.***